CHARTE DU COLLECTIF VIGILANCE OGM DE CHARENTE MARITIME

L'apparition des OGM en France, dans l'alimentation et sous forme d'essais en milieu ouvert, suscite de nombreux débats au sein de l'opinion publique, du milieu agricole, de la communauté scientifique et de la classe politique.

Le département de la Charente Maritime, qui "accueille" depuis plusieurs années des parcelles de maïs transgénique, est tout particulièrement concerné par ce sujet.

Le Collectif Vigilance OGM de la Charente Maritime vise à rassembler des organisations (associations, syndicats, organismes professionnels) et des citoyens autour de la question des organismes génétiquement modifiés, dans des perspectives d'information, de réflexion et d'action (réunions, débats publics, campagnes d'interpellations).

Les points qui suivent constituent le tronc commun qui fédère les membres de ce collectif. Ils représentent son positionnement propre, en tant que collectif, sans remettre en cause la diversité des sensibilités qui le composent et la nécessaire multiplicité des formes d'action.

- Compte-tenu des incertitudes scientifiques, des risques de contamination et en application du principe de précaution, le Collectif Vigilance OGM s'oppose dans les conditions actuelles à toute forme de culture de plantes transgéniques <u>en milieu ouvert</u>, quelle que soit leur vocation (agricole ou thérapeutique).
- Le Collectif Vigilance OGM ne serait pas hostile à l'utilisation d'OGM en milieu strictement confiné, dans le cadre d'une recherche transparente, intégrant une part conséquente d'évaluation de cette technologie et soumise à un contrôle citoyen.
- Le Collectif Vigilance OGM condamne fermement toute forme de brevetage du vivant, qu'il soit humain, animal ou végétal.
- Le Collectif Vigilance OGM ne saurait porter un jugement sur d'éventuelles actions de neutralisation de parcelles transgéniques, considérant qu'il est de la responsabilité de chaque individu d'y prendre part ou non.

<u>Pour sa part, le Collectif Vigilance OGM de Charente Maritime situe clairement son action dans les limites de la légalité.</u>

Fait à Saintes, le 16 avril 2004

"Je souscris entièrement à cette Charte et accepte que mon nom soit publié en tant que signataire"

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	MANDAT ou ORGANISATION